

Inscription pour les enfants nés en 2021, Rentrée scolaire 2024-2025

Cette inscription se fait en 2 étapes:

1- Vous devez aller pré-inscrire votre enfant à la mairie de votre lieu de résidence avec les documents suivants:

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique. (carnet de santé ou certificat de vaccination délivré par le médecin traitant).

La mairie vous délivrera ensuite un certificat de pré-inscription signé par le maire et une fiche de renseignement à compléter et à signer.

Vous pouvez vous présenter à la mairie dès à présent.

2- Vous devez ensuite vous présenter à l'école maternelle de Virson avec votre enfant le mardi 9 avril ou le jeudi 11 avril entre 16h30 et 18h30. Vous devrez indiquer à la mairie lorsque vous pré-inscrirez votre enfant, le jour que vous aurez choisi pour vous rendre à l'école.

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par les directrices des trois écoles du RPI, sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge
- la fiche de renseignement dûment remplie et signée, donnée lors de la pré-inscription par la mairie.